

Assemblée communale du 12 décembre 2023

Président : M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

Participants : 54 personnes, dont une personne n'ayant pas le droit de vote (l'administrateur)

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participant(e)s à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

Au nom du conseil communal, **M. le Président** déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 48 du 1^{er} décembre 2023, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^e des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- Mme Stéphanie Chofflon
- M. Pierre Borne

Le calcul précis des voix donne une participation de 53 personnes habilitées à voter.

Dès lors, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un-e conseiller-ère ou quelque personne que ce soit.

Avant de présenter le tractanda de ce soir, **M. le Président** tient à répondre aux questions ouvertes du point 5 des divers de l'assemblée du 2 mai 2023.

Réponse à la question de Madame Edith Yerly concernant les trous dans les routes communales :

Il lui est répondu que les trous présents dans la chaussée ont été réparés.

Réponse à la question de Monsieur Roland Barmaverain concernant la bordure inclinée en haut de la Goille :

Il lui est répondu que la bordure le long du trottoir à proximité de la fontaine de Mmes Repond sera modifiée par l'édilité d'ici mars 2024.

Les autres questions sous les divers ont déjà fait l'objet d'une réponse de la part des responsables des dicastères.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2023**
- 2. Budgets 2024**
 - 2.1 Budget communal du compte de résultats**
Rapport de la Commission financière
Vote final du budget communal de résultats
 - 2.2 Budget communal des investissements**
 - 2.2.1 Crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et usées du quartier des Brévires et des Rialets** CHF 148'000. -
Rapport de la Commission financière
Vote
 - 2.2.2 Pose de panneaux photovoltaïques sur la station de pompage du Pontet à Chénens** CHF 35'000. -
Rapport de la Commission financière
Vote**Vote final du budget communal des investissements**
- 3. Modification du règlement relatif à la participation communale aux frais dentaires scolaires**
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Vote
- 4. Divers**

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2023

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2023.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président adresse ses remerciements à M. René Muller, administrateur communal, pour la rédaction du procès-verbal et passe la parole à Mme Marie-Claude Clerc pour la présentation du point 2 du tractanda.

2. Budget 2024

2.1. Budget communal du compte de résultats 2024

Mme Marie-Claude Clerc commence son intervention par informer l'assemblée communale de la manière suivante :

Elle doit en premier lieu apporter une précision concernant la présentation du budget. Les citoyens très attentifs l'auront peut-être remarqué : les montants présentés il y a une année, notamment dans le bulletin d'informations communales, pour le budget 2023 des dicastères « Administration générale » et « Finances et impôts » diffèrent des montants publiés cette année pour les mêmes positions, cela pour comparaison avec le budget 2024.

Il s'avère qu'en mars 2023, l'administration a fait les derniers réglages MCH2, cela dans le cadre des discussions avec l'organe de révision. Ces réglages ont consisté en un reclassement du patrimoine financier vers le patrimoine administratif, opération jugée judicieuse afin d'avoir des points de comparaison plausibles au moment des comptes – concrètement la position 9630 « Immeubles du patrimoine financier » a disparu, ce patrimoine étant dorénavant intégré dans la position 0290 « Immeubles administratifs ». Le résultat final n'en demeure pas moins identique. Et c'est ce budget « modifié » qui a été repris pour comparaison avec le budget 2024.

Mme Marie-Claude Clerc commente comme suite le budget du compte de résultats 2024 :

Les années se suivent et se ressemblent. Le budget 2024 clôt avec un excédent de charges de CHF 233'770.-, très proche de celui de l'an passé (CHF 237'040.-), parce que tant les charges que les revenus augmentent de quelque CHF 400'000.-. Un graphique est projeté pour confirmer cette constatation.

Dans le détail et en introduction, elle indique que la position « Salaires du personnel communal » varie parfois sensiblement par rapport à l'an passé. Un nouveau programme permet dorénavant d'imputer très précisément les heures du personnel consacrées aux diverses tâches et donc la part du salaire qui leur est attribuée. Nous obtenons ainsi une image beaucoup plus fidèle à la réalité.

Autre élément de variation : l'augmentation des salaires du personnel de 2,5% pour adaptation au renchérissement.

Au compte 0290.3430.40 – Entretien des bâtiments : des travaux portant sur l'alimentation électrique du bâtiment du club de pétanque doivent être entrepris pour un montant de CHF 14'976.10 (pose du câble et accessoires). Ils seront pris en charge par la commune, propriétaire du bâtiment. Les travaux de terrassement et la pose de 3 chambres en béton, devisés à CHF 6'494.30 sont à la charge de la société « la Pétanque cottensoise ».

L'ensemble du budget de la formation, comptes 2, augmente de CHF 128'000.- ou 5,5%, à 2,428 millions. Ce dicastère reste le plus gourmand en absorbant un tiers du total des charges. A la participation aux charges salariales du cycle obligatoire, qui progressent d'environ CHF 55'000.- s'ajoute une augmentation de CHF 10'000.- en raison de frais de chauffage (CAD) à la hausse. Elle indique que les tarifs de l'électricité sont encore majorés en 2024 et que personne n'y échappe. Cette position reprend le budget chauffage jusqu'ici inclus dans le compte 2170.3439.00. Le budget destiné à l'entretien des bâtiments scolaires sera affecté 1) à la réfection de l'entrée principale du bâtiment A, à l'extérieur, là où les pavés s'affaissent ; 2) au remplacement d'un cheneau défectueux et 3) à l'adaptation de la barrière de la galerie surmontant la halle polyvalente, qui ne répond plus aux normes.

Le budget de l'AES, lui, diminue de CHF 11'000.-. On constate, cette année 2023 déjà, que le nombre d'élèves accueillis est en baisse, parallèlement à l'effectif des élèves de l'école primaire.

Aux charges mentionnées plus haut s'ajoute un montant de CHF 40'000.- pour les très probables frais de transport liés à la future fusion des cercles scolaires, sur laquelle vous informera plus amplement mon collègue M. Jean-Bernard Siggen à l'heure des « divers ».

Mme Marie-Claude Clerc saisit l'occasion de rappeler que les responsables des sociétés locales ont tous reçu l'information selon laquelle le conseil communal avait établi des directives en matière de subventions. Ainsi, toute société doit dorénavant renouveler sa demande chaque année, jusqu'au 31 août, afin que l'on puisse prévoir ce qui est nécessaire au budget.

M. Bruno Yerly souhaite comprendre pourquoi le montant de 2022 (comptes) n'avait pas de budget en 2022 et qu'un montant se trouve en 2023. **Mme Marie-Claude Clerc** lui indique qu'il ne s'agit que d'un reclassement de positions qui devrait être définitif. Elle lui précise qu'il n'y a qu'une société qui s'est annoncée dans les temps pour faire sa demande pour 2024.

L'augmentation des charges du dicastère de la santé, comptes 4, excède CHF 100'000.-.

En cause principalement : 1) la participation aux frais financiers de l'ensemble des EMS du district, qui augmente de CHF 50'000.- en raison de la rénovation et de l'agrandissement de deux établissements ; 2) les subventions aux frais d'accompagnement des personnes en EMS (+ CHF 30'000.-) ; puis 3) l'aide et les soins à domicile.

Mme Marie-Claude Clerc donne quelques explications sur un graphique projeté concernant l'évolution des charges liées. Le graphique de gauche concerne l'ensemble des charges liées, qui augmentent au total de CHF 360'500.-. Outre les charges de santé, il inclut la participation de la commune aux salaires des enseignants du cycle obligatoire.

Le graphique de droite montre l'évolution relativement marquée, entre les budgets 2023 et 2024, des coûts des EMS et des soins à domicile à charge des communes. La projection des démographes nous indique que cette courbe prononcée va perdurer.

Le budget de la prévoyance sociale augmente, mais, cette fois-ci, non pas en raison de charges liées, mais à la suite de décisions du conseil communal. Ainsi, le budget des remises de cotisations AVS est augmenté. On s'attend en effet à davantage de prises en charge en raison d'un nombre croissant de situations financièrement difficiles.

Les subventions communales aux crèches et garderies progressent de CHF 40'000.- : d'une part, et sur la base de la situation 2023, on s'attend à une nette augmentation du recours aux crèches ; d'autre part, un versement unique de CHF 20'000.- est réservé pour la crèche prévue dans les nouveaux immeubles, à la route de Belmont 4, contribution en principe destinée à l'aménagement extérieur.

La commune réserve également un montant supplémentaire pour l'école maternelle Catimini, qui pourrait rencontrer quelques difficultés à boucler son budget de l'année scolaire 2024-2025. Ceci est dû à une baisse sensible de la fréquentation.

Deux positions vous indiquent, fait rare pour être souligné, une baisse du budget affecté à l'aide sociale. Selon le service social régional (ARCOS), cette baisse est liée à la baisse du taux de chômage. Une diminution de CHF 10'000.- est constatée.

Le budget en faveur des seniors en revanche augmente : il s'agit notamment de financer la pose de 3 bancs hors forêt ainsi que certaines mesures prévues dans le programme d'activités 2024.

Mme Marie-Hélène Tille se demande pourquoi est-ce que les coûts des crèches augmentent alors que les effectifs scolaires diminuent ? **Mme Marie-Claude Clerc** l'informe qu'il n'y a pas de corrélation à faire en l'état car les enfants sont placés en fonction des activités des parents. Aujourd'hui de plus en plus de parents travaillent et leurs enfants sont placés à la crèche. De plus, on parle d'enfants en bas âge et non pas d'enfants scolarisés. Ce qui n'est pas la même chose. On constate également que le coût du placement en augmente. Peut-être que l'effectif des enfants augmentera par la suite au niveau scolaire mais il est toujours difficile d'avoir une vision à long terme car cela dépend des arrivées et départs dans la commune. **M. Jean-Bernard Siggen** explique que les effectifs ont évolué ces dernières années et que la commune ne remplit plus les critères pour garder un cercle scolaire autonome. C'est pourquoi, une approche a été faite avec un autre cercle scolaire et qu'un montant de CHF 40'000.- a été mis au budget.

Mme Marie-Claude Clerc reprend la lecture du budget et indique que le chapitre « Trafic et télécommunications » augmente de CHF 90'000.-. L'équipement de la nouvelle halle de l'édilité doit être complété, les potentiels nids de poule comblés – les voitures ont besoin de tant d'égard –, les miroirs permettant une meilleure visibilité deviennent chauffants et le nouvel éclairage doit être bien maintenu. Ce budget indique aussi que le personnel de l'édilité consacre aux routes la plus grande part de ses heures.

Dicastère de la protection de l'environnement et aménagement du territoire. – Au chapitre de l'approvisionnement en eau, les analyses effectuées en 2022 ont notamment conclu que, à la station du Pontet à Chénens, l'eau avait été pompée trop profondément. Il s'agit donc de laisser la nappe se reconstituer. En attendant, le volume habituellement vendu à l'AESO diminue sensiblement et donc le produit de la vente également.

Au chapitre des eaux usées : un montant de CHF 12'000.- est prévu pour le curage des canalisations.

La participation aux frais de l'Association pour l'épuration des eaux (AEGN) augmente de CHF 40'000.- notamment en raison d'un investissement urgent (chemisage d'une canalisation). La part de cet investissement pris en charge par notre commune s'élève à CHF 24'600.-.

La gestion des déchets voit son budget augmenter de CHF 35'000.-. Sur la base des comptes provisoires 2023, il s'avère que les frais de transport ont bondi en 2 ans. Par ailleurs, la nouvelle place des déchets verts étant terminée, l'amortissement de l'investissement doit débiter en 2024.

Comme les autres comptes liés à la protection de l'environnement, ce groupe de comptes doit être équilibré. Or, cet équilibre n'est atteint que grâce à un prélèvement de CHF 46'275.- sur les réserves qui, elles, s'assèchent (solde après ce prélèvement CHF 20'000.-). Dès lors, afin d'assurer l'équilibre du compte, on s'achemine vers une augmentation des taxes.

Il est expliqué à un citoyen (**inaudible sur l'enregistrement**) que les produits du recyclage du papier carton n'étaient plus rentables, raison pour laquelle le budget baisse de CHF 5'000.- à CHF 500.- de 2023 à 2024.

Le budget attribué au cimetière baisse de CHF 10'000.-. Les travaux prévus cette année ont été effectués et nous espérons que la touche de verdure qui émergera dès l'an prochain apportera un contrepoids à la minéralité du lieu.

On compte sur un versement de CHF 5'000.- de la part de l'ECAB au titre d'indemnisation à la suite de l'incendie des toilettes installées près du couvert forestier. Celles-ci seront reconstruites et un accès aux personnes à mobilité réduite sera aménagé.

Dicastère « Finance et impôts » - L'impôt sur le revenu des personnes physiques augmente de CHF 300'000.-. Cette estimation repose sur les données fournies par le SCC. Il s'agit de notre principale source de revenus.

Les variations des autres impôts ordinaires sont relativement négligeables.

S'agissant des impôts communaux spéciaux, l'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values ainsi que l'impôt sur les mutations rapportent depuis plusieurs années davantage que les CHF 80'000.- inscrits au budget. Nous avons donc adapté les montants.

En définitive, nous bouclons ce budget avec des charges avoisinant 7 millions et des revenus de 6,725 millions et donc un excédent de charges de CHF 233'770.-.

Le budget de fonctionnement que vous propose le conseil communal pour 2024 présente une perte prévisionnelle de **CHF 233'770.-**.

La présentation du budget de fonctionnement étant terminée, **Mme Marie-Claude Clerc** demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Claude Clerc** et passe la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

BUDGET COMMUNAL DE RESULTATS

La Commission financière s'est réunie le 21 novembre 2023. Lors de cette séance, le budget de résultats 2024 a été présenté par Madame la Conseillère communale, Marie-Claude Clerc. Tous les postes du budget sont passés en revue et les modifications importantes font l'objet d'explications détaillées.

Les charges ont été calculées au plus juste. Elles sont d'environ CHF 400'000.- supérieures au budget de l'année 2023, les secteurs de la santé et de la formation sont particulièrement impactés par cette hausse.

Les recettes suivent la même progression que les charges en regard du budget précédent, mais la prudence reste de mise. Leurs montants résultent d'un calcul selon la méthode recommandée par le Service cantonal des contributions. Pour notre commune, aucun élément déterminant connu à ce jour ne vient modifier de manière sensible ces chiffres.

Le budget de résultats 2024 se solde par un résultat négatif de CHF 233'770.-.

La Commission financière est d'avis que les prévisions pour 2024 ont été établies au mieux des informations disponibles et recommande à l'assemblée communale d'accepter le budget communal de résultats 2024.

M. le Président remercie la commission financière pour son rapport et passe au vote du budget de résultats de 2024 qui présente une perte de **CHF 233'770.-**.

Au vote à main levée, le budget de résultats 2024 qui présente une perte de CHF 233'770.- est approuvé à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la présentation du point 2.2.1 du tractanda, soit le crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et usées aux quartiers des Brévires et des Rialets.

Pour ce point du tractanda, **M. le Président** passe la parole à **M. Jean-Claude Bernold** qui a la charge de ce dicastère.

2.2.1. Crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et usées du quartier des Brévires et des Rialets CHF 148'000.-

M. Jean-Claude Bernold présente cet objet en détaillant les points suivants :

- Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) validé par les autorités cantonales indique une liste de mesures constructives à réaliser prioritairement afin d'améliorer l'évacuation des eaux à l'échelle communale.
- La mise en séparatif des eaux claires et eaux usées au quartier des Brévires et des Rialets constitue l'étape la plus importante du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de la commune en termes de travaux et permettra de diminuer le débit des eaux claires envoyé à la station d'épuration (STEP), en l'occurrence celle d'Autigny.

- A la suite d'une étude préliminaire réalisée en 2021 concernant la mise en séparatif des eaux claires et usées du quartier des Rialets et l'évacuation des eaux de la route cantonale, la commune souhaite poursuivre l'étude de mise en séparatif avec l'intégration du quartier des Brévires.

M. Jean-Claude Bernold présente une vue aérienne des 2 zones concernées, soit le quartier des Brévires et le quartier des Rialets. Sur le slide suivant se trouve le périmètre d'étude concerné.

En vue de réaliser cette mise en séparatif, la méthodologie suivante devra être mise en œuvre :

- Mandat auprès d'un bureau d'ingénieurs compétent dans ce genre de travaux.
- Séance de coordination pour le démarrage de l'étude et obtention des données de base nécessaires à la réalisation des plans de l'existant.
- Curage et inspection des collecteurs existants.
- Etude des raccordements privés. Il s'agit de vérifier et de connaître l'évacuation des eaux des bien-fonds de chaque bâtiment qui est concerné par la mise en séparatif communal afin de pouvoir en tenir compte lors de l'établissement du projet.
- Réalisation de plans complets de l'existant.
- Projet de mise en séparatif comportant les plans de situation (avec mention des raccordements privés jusqu'en limite de propriété), profil en long des collecteurs communaux, coupe-type de fouille et détail du pousse-tube.
- Organisation de la procédure de demande de permis de construire et suivi.
- Réalisation de l'appel d'offres aux entreprises, établissement d'un devis pour la demande de crédit de construction basé sur le retour des offres des entreprises.

Le montant de l'investissement soumis est de CHF 148'000. —TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. L'intérêt sera financé par le ménage communal. L'amortissement sera de 3 % l'an. Il reste à disposition de l'assemblée communale pour toute question et la remercie de son écoute.

M. Louis Pythoud demande pourquoi la commune passe par l'emprunt pour cet investissement ? **Mme Marie-Claude Clerc** l'informe qu'il s'agit d'une demande formelle à l'assemblée communale et que le cas échéant, il sera plus facile au conseil communal de solliciter un emprunt auprès d'une banque ou d'un établissement financier. Si les fonds sont disponibles, il n'y aura pas d'emprunt.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Jean-Claude Bernold** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de son rapport.

Budget communal d'investissements

Crédit d'étude pour la mise en séparatif (eaux usées/eaux claires) du quartier des Brévires et des Rialets

La mise en séparatif du réseau des eaux de la commune de Cottens a déjà fait l'objet de nombreux travaux mais l'étape la plus importante est à venir avec les travaux à entreprendre dans le quartier des Brévires et des Rialets.

Une étude détaillée avec plans, projets, appels d'offres etc. est indispensable à cette lourde réalisation qui devra répondre aux exigences cantonales et au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Le crédit d'étude qui est soumis à votre approbation permettra d'estimer l'ampleur et les conséquences financières de ce futur projet.

Au vu des explications fournies et du caractère prioritaire de ce projet, la Commission financière donne un préavis favorable à cet investissement devisé à CHF 148'000.-.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 148'000.- pour le crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et usées du quartier des Brévires et des Rialets est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 2.2.2.

2.2.2. Pose de panneaux photovoltaïques sur la station de pompage du Pontet à Chénens CHF 35'000.-

M. Marc-Antoine Sauthier informe que dans le cadre du plan climat du canton de Fribourg, qui préconise les énergies renouvelables et qui demande que les communes soient des partenaires exemplaires, la commission de l'énergie a étudié les diverses possibilités sur les toits encore libres appartenant à la commune.

Le bâtiment de la station de pompage d'eau potable, qui est situé sur la commune de Chénens, mais qui appartient à la commune de Cottens, bénéficie d'un toit plat.

Nous avons la possibilité d'y poser des panneaux solaires d'une surface de 55 m² pour une production estimée à 11'500 kWh. La station de pompage consomme par année environ 100'000 kWh. Nous avons donc l'opportunité, d'après les techniciens, de réaliser presque 100 % d'autoconsommation de la production des panneaux.

L'investissement est de CHF 35'000.- et une subvention d'environ CHF 5'000.- est attendue. L'investissement sera financé par les liquidités. L'amortissement sera de 3 % par année. Il est à disposition de l'assemblée communale pour toute question et la remercie de son écoute.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de son rapport.

Budget communal d'investissements

Pose de panneaux photovoltaïques sur la station de pompage du Pontet à Chénens

La proposition du Conseil communal d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la station de pompage du Pontet à Chénens, propriété de la commune de Cottens, représente un investissement de CHF 35'000.-.

Les explications fournies à la Commission financière visant une plus grande autonomie énergétique et le faible investissement financé par le ménage communal, ont convaincu.

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 35'000.-.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 35'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la station de pompage du Pontet à Chénens est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **Mme Marie-Claude Clerc** pour la présentation du budget des investissements 2024.

2.2. Budget communal des investissements 2024

Mme Marie-Claude Clerc informe que hormis les objets sur lesquels l'assemblée communale s'est prononcée, le budget des investissements n'est constitué que de reports de crédits déjà acceptés par l'assemblée communale et sur lesquels il n'y a pas lieu de revenir quant aux montants approuvés. Des questions aux responsables des dicastères sur l'avancement ou non des travaux restent bien sûr possibles.

Mme Marie-Claude Clerc récapitule les investissements en cours, soit :

- La pose de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments de l'édilité sera achevée en 2024.
- L'élargissement de l'anneau central au giratoire de Belmont dépend du résultat du test effectué par le Service des ponts et chaussées consistant à ralentir la circulation grâce à l'anneau jaune peint au sol. Le montant du crédit est ainsi reporté.
- La pose de l'hydrant pour la défense incendie aura lieu lorsque le chantier «Au Pré», dont le promoteur est la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, sera en route.
- Report de crédit également pour la fin des travaux du chauffage à distance.

Au total, nous obtenons un montant d'investissements net, relativement modeste en regard de 2023, de **CHF 753'890.-**.

Mme Marie-Claude Clerc demande s'il y a des questions.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Claude Clerc** et passe à l'approbation du budget communal des investissements 2023.

Au vote à main levée, le budget des investissements 2024 qui présente un excédent de charges de CHF 753'890.- est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **Mme Marie-Claude Clerc** pour la présentation du point 3.

3. Modification du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires

Mme Marie-Claude Clerc informe l'assemblée que conformément à la demande formulée lors de l'assemblée communale de mai dernier, le conseil communal présente une modification de la disposition relative aux traitements orthodontiques. La proposition: la «subvention arrosoir» de CHF 200.- est remplacée par une subvention ciblée sur les familles à faible revenu, calculée selon le même barème que celui appliqué pour les soins ordinaires. Le montant maximal est en outre porté à CHF 300.- (contre CHF 200.- dans la première proposition). Cette subvention ne devrait pas mettre en péril les finances communales !

Mme Marie-Claude Clerc demande s'il y a des questions. **M. Louis Pythoud** est content de voir passer le montant de CHF 200.- à CHF 300.-. Sait-on combien coûte un traitement orthodontique ? **Mme Marie-Claude Clerc** lui répond que le coût estimé est de CHF 10'000.- par cas. Certes, cette aide est modeste mais il est signalé que la majorité des parents ont déjà contracté une assurance pour leur(s) enfant(s).

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Claude Clerc** et passe à l'approbation de la modification du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Au vote à main levée, la modification du règlement du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires est acceptée à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point 4 du tractanda, soit les Divers.

4. Divers

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Bernard Siggen** pour une information à propos de la fusion des cercles scolaires entre Chénens Autigny et Cottens.

M. Jean-Bernard Siggen commence par reprendre certaines informations et demande que chacun se remémore son passage à l'école primaire.

Il donne ensuite les informations suivantes :

Que dit la loi scolaire ? La loi scolaire, dans son article 50, nous indique qu'un établissement scolaire doit comporter au minimum 8 classes pour être un cercle scolaire à lui tout seul avec une directrice ou un directeur. La loi est claire.

M. Jean-Bernard Siggen présente l'évolution des effectifs des élèves fréquentant l'école de la Clé, depuis l'année scolaire 2021-2022 jusqu'à l'année 2027-2028.

Un tableau est projeté et montre l'évolution probable du nombre d'élèves fréquentant l'école de Cottens. Pour chaque année, il y a 2 chiffres, le premier représente le nombre d'élèves physiques et le deuxième le nombre d'élèves légaux. Pourquoi cette différence : il y a parfois des élèves qui ont besoin d'un appui spécifique dans différents domaines, appuis que l'on appelle MAR, c'est-à-dire MESURES d'AIDE RENFORCEE DE PEDAGOGIE SPECIALISEE. Ces élèves comptent pour trois. Exemple : 2H en 2021-2022, 18 élèves présents physiquement, mais comptant pour 22, puisque 2 élèves ont droit à ces mesures d'aide renforcée.

A gauche du slide se trouve la date butoir, date à laquelle la DFAC décide de l'ouverture ou de la fermeture d'une classe selon le règlement d'application de la loi scolaire (Art. 44). Exemple : en 2022-2023, total des élèves en 1H-2H 23 élèves, donc une seule classe, d'où un total de 7 classes, ce qui aux yeux de la loi, ne nous permettait plus de rester un cercle autonome. Petite anecdote : une semaine plus tard, on accueillait un nouvel élève et on était à 24. **M. Jean-Bernard Siggen** doit préciser que le contraire est également valable. L'étude MICROGIS, commandée par l'association des cycles d'orientation de Sarine-campagne et du Haut-Lac français, avait étudié l'évolution des effectifs des différents CO faisant partie de l'association et avait tiré ses conclusions. Plusieurs communes, dont la nôtre, se sont regroupées pour demander une analyse plus spécifique concernant leur propre population. Cette étude a mis en valeur que nous avons une augmentation de la population vieillissante et une certaine stagnation, voire un tassement de la population dite jeune. C'est le cas pour Cottens.

Dès lors, forts de ce constat, **M. Louis Rhyn**, directeur de l'école et **M. Jean-Bernard Siggen**, se sont mis au travail pour voir comment appréhender le futur de notre école. Ils avaient toujours l'espoir que les nouvelles constructions actuelles ou futures pourraient nous amener des élèves supplémentaires, mais cela on ne peut pas trop le prévoir.

Ils ont abordé les communes avoisinantes à savoir Autigny, Chénens et La Brillaz pour voir s'il y avait une possibilité de collaboration. Ils ont vu que le cercle scolaire d'Autigny-Chénens était à l'étroit dans ses murs, pardon dans ses classes et que notre cercle lui, manquait d'élèves, donc la logique et le pragmatisme nous poussaient vers un rapprochement.

Il faut également préciser que si nous n'anticipons pas les choses, la DFAC nous imposerait sa solution. Ils voulaient éviter un mariage forcé.

M. Jean-Bernard Siggen présente les structures actuelles des 3 communes. Nous allons garder les 3 sites existants avec une répartition des élèves qui est en train d'être réfléchi, établie, mais qui n'est pas encore finalisée.

C'est un gros travail d'organisation et de mise en place, qui nous tient en haleine et en forme à peu près chaque semaine, pour ne pas dire chaque jour. Pour ce faire, un groupe de pilotage a été mis en place dont **M. Jean-Bernard Siggen** donne la composition.

Ce groupe de pilotage a été validé officiellement le 15 novembre dernier et se réunit régulièrement pour faire avancer le projet de fusion qui doit être prêt pour la prochaine rentrée scolaire.

Voici les principales tâches qui attendent le groupe de pilotage ; **M. Jean-Bernard Siggen** précise que ce sera le gros œuvre, puis viendront les détails :

- La répartition des élèves, la répartition des classes sur les 3 sites existants.
- Le problème des transports des élèves, avec le moins de changements possibles et avec des coûts supportables.
- L'organisation de l'AES qui, en étant bien coordonnée, pourrait offrir plus d'unités d'ouverture pour les parents.
- L'établissement d'une convention et d'un nouveau règlement d'école.
- L'intégration dans nos travaux et nos séances des personnes concernées par la problématique. Par exemple pour l'AES, les responsables des 2 cercles scolaires participeront et apporteront leur éclairage, leur expérience et leur savoir-faire, même chose pour le conseil des parents.

M. Jean-Bernard Siggen est conscient que c'est un gros changement pour l'école de la Clé et pour notre village en général. Mais c'est peut-être à nous adultes de montrer la chance que l'on a de pouvoir mener à bien un projet nouveau et pérenne, tout en expliquant les points positifs et les aspects un peu moins biens peut-être. Aux parents présents, **M. Jean-Bernard Siggen** aimerait redire son profond respect pour tout le travail qu'ils font à la maison, et c'est peut-être là qu'ils peuvent faciliter la mise en place de ce projet en le présentant comme une chance et non pas comme une catastrophe ou un cauchemar. Mais il sait qu'il peut compter sur leur compréhension et surtout sur leur soutien.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des observations à formuler dans les divers. Comme ce n'est pas le cas, il ouvre définitivement le point « Divers » aux membres de l'assemblée.

M. Roland Dubey pose la question de savoir si la commune va continuer de vendre des cartes journalières CFF ? **Mme Marie-Claude Clerc** l'informe que le conseil communal n'est pas favorable à nouvelle solution proposée par SwissPass qui, notamment, augmente la charge administrative. Il a donc renoncé à vendre des cartes journalières. Il est préférable dorénavant de consulter le site internet des CFF pour avoir des billets dégriffés. En cas de forte demande de la population, il n'est pas impossible que le conseil communal revoie la situation. **M. Roland Dubey** propose une solution : la commune de Prez subventionne l'acquisition du ½ tarif à hauteur d'environ CHF 40.- par abonnement.

M. Raphaël Deschenaux trouve que le prix pour l'ensevelissement pour sa femme était trop élevé ? **M. Yves Nicolet** explique que ce prix inclut également la désaffectation à l'échéance de la concession.

M. Bruno Yerly trouve que la température à 20°C est très basse pour les salles de classes et la salle de gymnastique. Il souhaiterait savoir comment fonctionne la variation de l'éclairage public durant la nuit à certains endroits, comme à la sortie du marché de Noël et dont l'éclairage semblait fonctionner. Il demande également si la facture pour l'eau et l'épuration sera reçue prochainement auquel cas, il souhaiterait une demande d'acompte. Pour ce dernier point, l'administrateur s'est entretenu avec lui pour lui expliquer que lors de la demande d'acompte de cet été, les explications avaient été données. **M. Jean-Claude Bernold** lui explique que les luminaires sont en phase de test final. Il explique également que grâce au nouveau système, il est possible de pouvoir intervenir plus précisément dans les divers lieux de la commune et il se tient à disposition pour toute demande qui lui sera faite. **M. Marc-Antoine Sauthier** lui répond concernant les températures des locaux de l'école. Il rappelle que c'est le conseil d'Etat qui avait proposé ces directives que cette température était déjà à ce niveau l'année passée et qu'aucune réclamation n'avait été faite à ce jour. La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée, de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2024.

M. le Président clôt l'assemblée à 21:32 heures

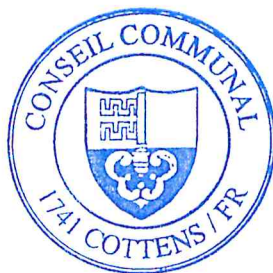
**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes**

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

L'Administrateur :



René Muller



Le Syndic :


Gabriel Nussbaumer